

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 7 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 29 juin 2021,
Secrétaire de séance : Jean-Claude COUSTET

Etaient présents 54 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRÈRE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRÈRE suppléante de André BERNOS, Nathalie LESPOUNE suppléante de Bernard MORA, Jean-Paul GOURSAUD suppléant de Louis BENOIT,

Pouvoirs : Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE à Lydie ALTHAPÉ, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Claude LACOUR, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS,

RAPPORT N° 210707-26-FIN-

**REVERSEMENT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF ESPACE JELIOTE
DU RESULTAT NET DE L'ANCIEN BUDGET ANNEXE SERVICE CULTUREL**

Mme CABON rappelle que par délibération du 18 mars 2021 concernant l'affectation des résultats du Budget Annexe du Service Culturel il a été proposé que ces derniers soient reversés à l'Etablissement Public Administratif « Espace Jéliote » par une subvention exceptionnelle.

Suite à l'arrêt des comptes il en ressort un résultat net de fonctionnement de 163 708.88 € et un résultat net d'investissement de 5 204.95 €.

Au vu de la part de la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de 2 230.00 € concernant l'activité de la médiathèque, de 440.00 € concernant le Pays d'Art et d'Histoire, de 300.00 € concernant la Villa Bedat et de 450.00 € concernant le Pôle Culture, perçue par le budget annexe « Service Culturel » qui est donc intégré à ce résultat net, il vous est proposé de reverser les montant suivants :

- En section d'investissement : 5 204.95 €
- En section de fonctionnement : 160 288.88 €

Les crédits seront prévus par décision modificative de ce jour.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le versement de la subvention exceptionnelle à l'Etablissement Administratif Public « Espace Jéliote ».
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 juillet 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY